



## **« Je dis stop à la pub »**

Un foyer reçoit en moyenne 35 kg de pubs par an. Pour réduire ses déchets, chacun peut décider de refuser ces courriers. Il suffit d'apposer sur sa boîte aux lettres une étiquette mentionnant ce refus. Des standards sont téléchargeables sur [www.developpement-durable.gouv.fr](http://www.developpement-durable.gouv.fr) (rubrique « Prévention des risques »). Elles spécifient que vous acceptez l'information de votre collectivité.